Modèle de procédures opérationnelles normalisées relatives aux programmes de transferts monétaires

Les procédures opérationnelles normalisées (SOP) sont des outils favorisant une mise en œuvre efficace des programmes. L’élaboration de procédures opérationnelles normalisées relatives aux PTM dans le cadre des activités liées à la préparation permettra de mettre en place des opérations mieux coordonnées, où chaque composante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge connaîtra son rôle et ses responsabilités. Le processus d’élaboration des procédures opérationnelles normalisées est tout aussi important que le document final. Tandis que les processus d’évaluation, d’élaboration des programmes et de mise en œuvre relèvent de la responsabilité du département de la gestion des catastrophes ou de toute équipe équivalente en charge des interventions d’urgence, les responsabilités et les compétences spécifiques des membres des départements de la logistique et des finances seront également requises dans le cadre des PTM. Cela signifie que l’élaboration des procédures opérationnelles normalisées relatives aux PTM doit être dirigée par un groupe de travail sur les PTM réunissant toutes les fonctions principales liées à la mise en œuvre de ces programmes au sein d’une Société nationale. Les membres de ce groupe de travail doivent convenir ensemble des méthodes de travail et élaborer des PTM qui soient approuvés par tous. La diffusion des procédures opérationnelles normalisées relatives aux PTM constituera également une part importante des activités de préparation de la Société nationale.

### I. Principales informations

**Titre :** procédures opérationnelles normalisées relatives aux PTM mis en œuvre [*indiquez le pays, le district ou l’intervention de façon aussi précise que possible]*

**Date :** *indiquez la date finale en cas de mise à jour*

**Personnes de contact :** *indiquez le nom, la fonction et les coordonnées des personnes de contact*

**Objectif des procédures opérationnelles normalisées :**

|  |
| --- |
| *Par exemple**Définir de manière claire les rôles et les responsabilités des membres du personnel de la Société nationale participant à une intervention d’urgence prévoyant des transferts monétaires.**Soutenir et faciliter la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires en précisant les rôles et les responsabilités respectifs des membres des départements de l’administration et de la logistique et des services liés aux programmes et en définissant les processus devant être suivis et les exigences minimales en ce qui concerne la documentation.**Fournir une vue d’ensemble structurée de la façon dont les programmes de transferts monétaires doivent être gérés dans les situations d’urgence.* |

**Public cible :** *précisez à quelles composantes du Mouvement s’adressent les procédures opérationnelles normalisées*

|  |
| --- |
| *Par exemple****CICR****: les membres des départements de l’administration et de la logistique et du programme EcoSec participant à la mise en œuvre des PTM dans le pays****Fédération :*** *les membres des équipes de soutien participant à la prise de décisions concernant l’intervention initiale (départements de la logistique, des finances, de la sécurité, des affaires juridiques et des services liés aux programmes, dont les responsables des opérations / projets / appels)****Société nationale :*** *les employés et les volontaires des sections participant à la mise en œuvre des PTM, les départements du siège national, les équipes de gestion des catastrophes ainsi que les membres d’autres départements et unités participant à l’élaboration et à la mise en œuvre des PTM* |

### II. Aperçu des PTM dans le pays

*Fournissez une description générale des types de programmes de transferts monétaires.*

*Les PTM sont un moyen efficace et flexible de sauver des vies, de protéger les moyens de subsistance et de renforcer le relèvement à la suite d’une catastrophe ou d’un conflit. Ils englobent toutes les formes d’aide fondées sur la distribution d’espèces ou de bons et constituent l’une des solutions d’intervention possibles pour soutenir les populations touchées par une crise humanitaire. Le recours à ces programmes dépend du contexte opérationnel. La mise en place de PTM adaptés peut être une alternative ou un complément à l’aide en nature. Il ne s’agit pas d’un domaine d’activité à part entière, mais plutôt d’outils pouvant être utilisés pour atteindre des objectifs spécifiques dans des contextes et des domaines d’activité donnés.*

|  |
| --- |
| **Types de transferts monétaires****Transferts monétaires sans condition :** ne sont assortis d’aucune condition quant à l’utilisation qui doit en être faite par les bénéficiaires, ni d’aucune exigence spécifique. Les transferts monétaires sans condition se fondent sur le principe selon lequel l’argent sera utilisé pour répondre aux besoins essentiels recensés dans le cadre de l’évaluation initiale. Ils peuvent être ponctuels ou répétés ; une autre solution consiste à verser différents montants sur une période de plusieurs mois.**Transferts monétaires conditionnels :** sont octroyés aux bénéficiaires selon des conditions données ou afin d’être utilisés dans un but précis, par exemple pour le lancement d’une activité économique, l’achat d’outils ou de produits destinés à l’agriculture, l’accès aux soins de santé ou l’envoi des enfants à l’école. Tant que l’argent est utilisé aux fins convenues, les bénéficiaires sont libres de choisir le type, la qualité ou la quantité de produits qu’ils souhaitent acheter.**Argent contre travail :** paiements (en espèces ou sous forme de bons) effectués en échange de travaux d’intérêt communautaire ou public visant à améliorer ou à remettre en état les services ou les infrastructures communautaires. **Bons pour espèces :** chaque bon a une valeur monétaire donnée et peut préciser le service, l’article ou le type d’articles contre lesquels il peut être échangé. Si tel n’est pas le cas, le bon peut être librement échangé contre n’importe quel article que le bénéficiaire choisit d’acheter dans les commerces participant au programme. Le bon est considéré comme ayant la même valeur que des espèces. Les commerces ou les négociants participants doivent restituer les bons au CICR afin d’être payés.**Bons pour provisions :** peuvent être échangés contre une quantité donnée de biens ou de services dans les commerces ou les marchés participant au programme. Les vendeurs doivent restituer les bons au CICR afin d’être payés. Les bons pour provisions sont très similaires à l’aide en nature, car les individus reçoivent des biens et des services donnés. Ils permettent à l’organisme d’imposer aux bénéficiaires le type et la qualité des articles.**Bons mixtes :** combinaison des bons pour espèces et des bons pour provisions. Les bons pour provisions obligent les bénéficiaires à « acheter » des articles donnés, tandis que les bons pour espèces leur permettent de compléter leur panier avec des articles qu’ils peuvent choisir librement (jusqu’à concurrence du montant précisé sur le bon).**Foires :** les bénéficiaires peuvent obtenir les articles dont ils ont besoin dans le cadre de foires où les bons sont échangés contre des biens. En règle générale, les foires permettent aux bénéficiaires d’acheter des biens agricoles, tels que des semences et du bétail, ou d’autres articles tels que les matériaux destinés à la construction de logements ou d’autres articles ménagers essentiels. Elles offrent aux bénéficiaires la possibilité de choisir les produits qu’ils souhaitent, tout en permettant au CICR d’exercer un certain contrôle sur la qualité des biens échangés. |

### Expérience en matière de PTM à ce jour :

*Fournissez une description générale de l’expérience de la Société nationale en matière de PTM dans votre pays et/ou votre contexte. Précisez :*

*les dates*

*les modalités*

*les mécanismes*

*le nombre de bénéficiaires visés*

*les enseignements tirés qui auront une incidence sur les programmes futurs*

### III. Rôles et responsabilités selon les modalités de transferts monétaires

**Rôles et responsabilités (départements, unités, siège et sections) :**

***Énoncez les rôles principaux des différents départements dans la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires en général.***

***Ajoutez des lignes si d’autres acteurs participent à la mise en œuvre.***

***Des exemples de procédures opérationnelles normalisées utilisées par la Fédération sont fournis à la fin de ce document.***

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonctions** | **Rôles dans la mise en œuvre des PTM** |
| Services liés aux programmes (y compris communication avec les bénéficiaires, planification, suivi, évaluation et compte rendu)  |  |
| **Logistique** |  |
| **Finances** |  |
| **Sécurité** |  |
| **Audit et gestion des risques** |  |
| **Service juridique** |  |
| **Systèmes informatiques et de communication** |  |
| **Mobilisation des ressources** |  |

### Transferts monétaires effectués par le biais de tiers (prestataires de services)

*Énoncez les fonctions principales des différents départements dans la mise en œuvre des PTM.*

*Ajoutez des colonnes si d’autres acteurs participent à la mise en œuvre. Une version plus complète de ce tableau peut être fournie en annexe (pour des exemples, veuillez consulter les procédures opérationnelles normalisées du CICR et de la Fédération). Ajoutez des fonctions ou adaptez les fonctions principales énumérées ci-dessous en fonction de votre contexte.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Fonction principale | Programmes/gestion des catastrophes/EcoSec | Logistique | Finances/Admin. | Autres |
| Sélection des modalités de transferts monétaires |  |  |  |  |
| Calcul du montant des transferts |  |  |  |  |
| Évaluation des marchés |  |  |  |  |
| Sélection des prestataires de services |  |  |  |  |
| Évaluation des risques |  |  |  |  |
| Enregistrement des bénéficiaires |  |  |  |  |
| Recrutement des tiers |  |  |  |  |
| Validation des transferts en faveur des bénéficiaires |  |  |  |  |
| Rapprochement des transferts |  |  |  |  |
| Suivi des retours d’information et du mécanisme d’intervention |  |  |  |  |
| Suivi des prix des marchés |  |  |  |  |
| Autre |  |  |  |  |

### Transferts monétaires effectués par l’intermédiaire de commerçants (bons pour espèces et/ou bons pour provisions)

*Énoncez les fonctions principales des différents départements dans la mise en œuvre des PTM.*

*Ajoutez des colonnes si d’autres acteurs participent à la mise en œuvre. Une version plus complète de ce tableau peut être fournie en annexe (pour des exemples, veuillez consulter les procédures opérationnelles normalisées du CICR et de la Fédération).*

*Ajoutez des fonctions ou adaptez les fonctions principales énumérées ci-dessous en fonction de votre contexte.*

| Fonction principale | Programmes/gestion des catastrophes/EcoSec | Logistique | Finances/Admin. | Autres  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Sélection des modalités de transferts monétaires |  |  |  |  |
| Calcul du montant des transferts |  |  |  |  |
| Évaluation des marchés |  |  |  |  |
| Appel d’offres pour l’impression des bons |  |  |  |  |
| Conception des bons et approbation |  |  |  |  |
| Évaluation des risques |  |  |  |  |
| Enregistrement des bénéficiaires |  |  |  |  |
| Sélection des commerçants participant au système de bons |  |  |  |  |
| Vérification des bons  |  |  |  |  |
| Paiement des négociants |  |  |  |  |
| Suivi des retours d’information et du mécanisme d’intervention |  |  |  |  |
| Suivi des prix des marchés |  |  |  |  |
| Autre |  |  |  |  |

### Transferts monétaires directs effectués par la Société nationale, la Fédération ou le CICR

*Énoncez les fonctions principales des différents départements dans la mise en œuvre des PTM.*

*Ajoutez des colonnes si d’autres acteurs participent à la mise en œuvre. Une version plus complète de ce tableau peut être fournie en annexe (pour des exemples, veuillez consulter les procédures opérationnelles normalisées du CICR et de la Fédération). Ajoutez des fonctions ou adaptez les fonctions principales énumérées ci-dessous en fonction de votre contexte.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Fonction principale | Programmes/gestion des catastrophes/EcoSec | Logistique | Finances/Admin. | Autres  |
| Sélection des modalités de transferts monétaires |  |  |  |  |
| Calcul du montant des transferts |  |  |  |  |
| Évaluation des marchés |  |  |  |  |
| Sélection des méthodes de paiement |  |  |  |  |
| Évaluation des risques |  |  |  |  |
| Enregistrement des bénéficiaires |  |  |  |  |
| Demande de versement aux bénéficiaires |  |  |  |  |
| Validation des transferts  |  |  |  |  |
| Suivi des retours d’information et du mécanisme d’intervention  |  |  |  |  |
| Suivi des prix des marchés |  |  |  |  |
| Autre |  |  |  |  |

### Modalités de travail

*Décrivez de manière claire les mécanismes mis en place pour la mise en œuvre du PTM, tels que :*

* Le groupe de travail technique sur les PTM (indiquez le nombre de membres et les réunions prévues)
* Le coordonnateur des PTM (indiquez son rôle principal au niveau national et au niveau des sections/sur le terrain)
* Le département de la gestion des catastrophes / les services liés aux programmes / l’EcoSec (indiquez leurs rôles principaux)
* Le mécanisme de coordination avec les acteurs du Mouvement
* Le mécanisme de coordination avec les acteurs extérieurs au Mouvement

### IV. Annexes

*Incluez tout autre document élaboré aux différentes étapes du cycle de programme :*

* Préparation
* Évaluation
* Analyse des solutions d’intervention
* Mise en œuvre
* Suivi et évaluation

*Incluez tout autre document relatif aux contrats standard de prestation de services et à la conception et au format des bons.*

### Exemple : les rôles et les fonctions de la Fédération dans les programmes communautaires (source : procédures opérationnelles normalisées de la Fédération relatives aux programmes communautaires, v 14)

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonctions** | **Rôles dans la mise en œuvre des PTM** |
| Programmes (y compris communication avec les bénéficiaires, planification, suivi, évaluation et compte rendu) | * Assurer la gestion générale des programmes communautaires, y compris la définition de critères et de paramètres à l’appui des services
* Gérer le processus d’évaluation des besoins, de l’utilité et de la faisabilité des programmes communautaires, en sélectionnant les modalités de transferts monétaires et les mécanismes de distribution les plus appropriés et en garantissant la qualité de l’élaboration des programmes
* Fournir des conseils aux autres parties prenantes sur les préférences et les coutumes des bénéficiaires visés en ce qui concerne les programmes communautaires
* Élaborer une stratégie de communication adaptée aux modalités de transferts monétaires et aux mécanismes de distribution choisis (y compris des mécanismes de dénonciation des abus et de retour d’information), en consultation avec la Société nationale et la population touchée
* Fournir des conseils/un soutien en ce qui concerne l’élaboration des plans de suivi et d’évaluation et le choix des méthodes et de la fréquence pour la collecte des données aux fins du suivi de la qualité et de l’impact des programmes communautaires
* Promouvoir les bonnes pratiques en matière de programmes communautaires ainsi que les approches et les normes communes par le biais de réseaux spécialisés et des partenariats de la Fédération (par ex., le groupe de pairs du Mouvement sur les transferts monétaires, le groupe sectoriel du logement et le partenariat avec le CaLP)
 |
| Logistique | * Participer au processus d’évaluation, et en particulier à l’évaluation des marchés et de la faisabilité des programmes communautaires, en tirant profit des compétences en matière d’analyse des systèmes de marché, des chaînes de marché, des commerçants et des prestataires de services
* Gérer le processus d’appel d’offres et l’établissement des contrats avec les tiers/organismes de transfert qui accepteront les bons pour espèces/pour provisions
* Surveiller la qualité des services fournis par les prestataires
* Soutenir les activités de suivi des produits de base à grande échelle
 |
| Finances | * Apporter un soutien et participer à l’évaluation de la faisabilité des transferts monétaires en tant que spécialistes financiers de la Fédération
* Définir les critères financiers, identifier les tiers /organismes de transfert (intermédiaires financiers) à contacter, évaluer les critères financiers et approuver les organismes sélectionnés à l’issue de l’appel d’offres, conformément aux procédures bancaires et monétaires de la Fédération
* Au moment de l’élaboration des programmes, soutenir la mise en place du système de comptes rendus et de rapprochements financiers
* Valider les comptes rendus et les rapprochements financiers afin de garantir la redevabilité
 |
| Sécurité | * Participer à l’évaluation et à l’analyse des risques liés à la sécurité afin de garantir un niveau de risque acceptable pour les employés, les volontaires et les bénéficiaires des programmes
* S’assurer que les programmes/opérations respectent les normes minimales de sécurité
 |
| Audit et gestion des risques | * Fournir des conseils sur les processus de gestion des risques en cas de besoin
* Examiner toute clause relative aux audits dans les protocoles d’accord/accords conclus avec les prestataires des programmes communautaires, lorsque les donateurs ont formulé des exigences spécifiques en matière d’audit
 |
| Service juridique | * Examiner et superviser l’élaboration des contrats lorsque le modèle de contrat standard et les conditions de la Fédération (annexe 4) ne peuvent pas être appliqués
* Procéder à des analyses ou à des évaluations des risques sur le plan juridique, le cas échéant, en fonction du contexte
 |
| Systèmes informatiques et de communication | * Fournir des compétences techniques en ce qui concerne les aspects informatiques des programmes communautaires impliquant l’utilisation de nouvelles technologies comme les services bancaires par téléphone mobile, la collecte de données numériques et les systèmes de paiement électronique
 |
| Mobilisation des ressources | * Soutenir les efforts déployés dans les domaines de la collecte de fonds et de la recherche de partenariats
 |